

Par courriel à tous les destinataires
selon liste

Bienne, le 10 novembre 2022

Invitation à l'Assemblée des membres

Mardi 13 décembre 2022 à 19h00

Salle polyvalente, Schulhausstrasse 5, 3257 Grossaffoltern (plan de situation ci-joint)

Direction: Madeleine Deckert, présidente de l'Association seeland.biel/bienne
Souhaits de bienvenue: Adrian Bühler, maire de Grossaffoltern

Ordre du jour	Annexe
1. Élection des scrutatrices et scrutateurs, et approbation de l'ordre du jour	
2. Procès-verbal de l'Assemblée des membres du 29 juin 2022: approbation	●
3. Modification de l'appendice 3.10 des statuts, Règlement de la Conférence «Carrières, décharges et transports»: décision	●
4. Programme d'activités et budget 2023: approbation	●
5. Plan financier 2024-2027: approbation	●
6. Élection de remplacement au Comité, cercle électoral «Seeland inférieur»	
7. Élection de la présidence 2023-2024	
8. Informations	
9. Divers	

Deuxième partie

- » Remise du Solar Award 2022
- » Départ de Kurt Marti, conseiller en énergie du Seeland
- » Présentation de la nouvelle équipe du Service de conseil en énergie Seeland

Ensuite, un apéritif sera offert par la commune de Grossaffoltern.

Documents et cartes de vote

Tous les documents sont consultables sur notre [site Internet](#). Les cartes de vote seront distribuées sur place. Les communes (membres intégraux) ont le droit de vote. La pondération des voix est indiquée sur la liste en annexe.

Représentation des communes (art. 13 des statuts)

L'Assemblée des membres se compose des maires des communes. Ceux-ci peuvent se faire représenter exceptionnellement par un autre membre de l'Exécutif. Les membres du Comité sont représentés par un autre membre de l'Exécutif et ne disposent pas du droit de vote.

Inscription

Veillez vous inscrire à l'assemblée des membres jusqu'au **mercredi 7 décembre 2022** par le biais du [formulaire en ligne](#) sur notre site Internet. Merci beaucoup !

Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'Assemblée des membres à Grossaffoltern.

Meilleures salutations



Madeleine Deckert
Présidente



Thomas Berz
Directeur

Annexes:

- » Plan de situation
- » Droits de vote des communes membres 2022

Destinataires :

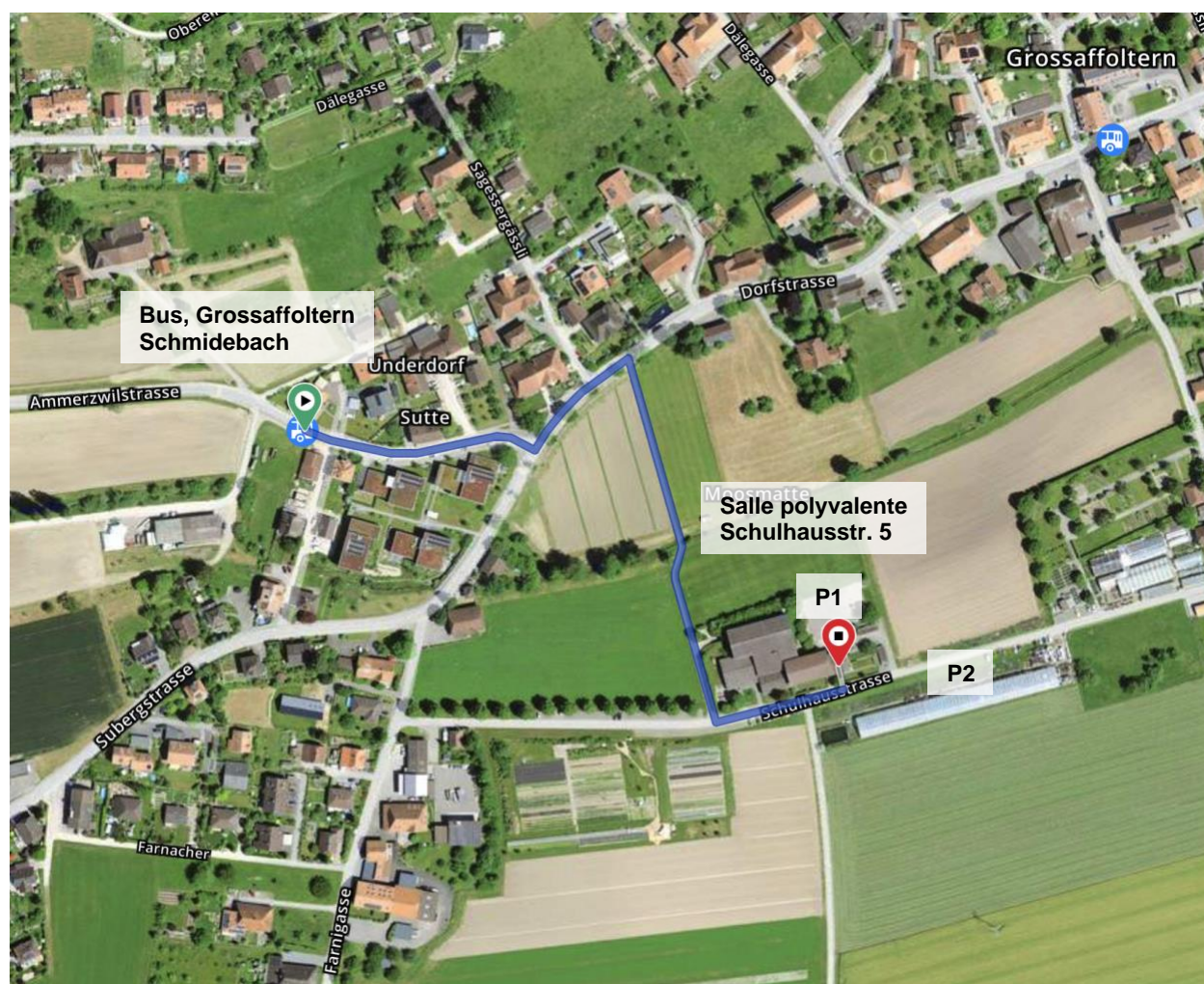
- » Communes membres à l'attention du Conseil municipal
- » Comité et secrétariat
- » Préfètes de Bienne, Seeland, Jura bernois
- » Membres du Grand Conseil, ainsi que du Conseil national et du Conseil des États de la région
- » Association Jura bernois.Bienne, Conférence régionale Berne-Mittelland, Association des communes du district du lac, repla espace SOLEURE
- » CRT Bienne-Seeland-Jura bernois
- » Chambre économique Bienne-Seeland
- » Tourisme Bienne-Seeland
- » Conseil du Jura bernois
- » Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne
- » Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire
- » Promotion économique du Canton de Berne
- » IG STED
- » Kurt Marti, Service de conseils en énergie Seeland
- » Christoph Giger, Plateforme solaire Seeland
- » Philipp Mattle / Beat Bachmann, Emch + Berger Revelio AG
- » Martin Schmidt, Office de l'environnement et de l'énergie
- » Médias

Plan de situation

Salle polyvalente, Schulhausstr. 5, 3257 Grossaffoltern

Transports publics Bus, Grossaffoltern Schmidebach (dernière course : **21h13**)
7 minutes à pied jusqu'à la salle polyvalente

Stationnement Dans la cour de récréation (P1) et devant le tunnel en plastique de l'entreprise horticole Leonotis (P2)



Droits de vote des communes membres 2022

Membres intégraux

Commune	Population résidente moyenne 2018-2020*	Droits de vote**	Cercle électoral
Aarberg	4'614	5	Lyss/Aarberg
Aegerten	2'158	2	Agglomération biennoise
Arch	1'616	2	Seeland inférieur
Bargen	1'015	2	Lyss/Aarberg
Bellmund	1'659	2	Agglomération biennoise
Biel/Bienne	55'015	36	Agglomération biennoise
Brügg	4'261	5	Agglomération biennoise
Brüttelen	590	1	Anet/Cerlier
Bütigen	877	1	Seeland inférieur
Bühl	472	1	Lyss/Aarberg
Büren an der Aare	3'551	5	Seeland inférieur
Diessbach	1'001	2	Seeland inférieur
Dotzigen	1'484	2	Seeland inférieur
Epsach	328	1	Lyss/Aarberg
Erlach	1'412	2	Anet/Cerlier
Evilard	2'674	2	Agglomération biennoise
Finsterhennen	577	1	Anet/Cerlier
Gals	832	1	Anet/Cerlier
Gampelen	964	1	Anet/Cerlier
Grossaffoltern	3'026	5	Lyss/Aarberg
Hagneck	412	1	Agglomération biennoise
Hemrigen	323	1	Lyss/Aarberg
Ins	3'609	5	Anet/Cerlier
Ipsach	3'973	5	Agglomération biennoise
Jens	650	1	Lyss/Aarberg
Kallnach	2'213	2	Lyss/Aarberg
Kappelen	1'416	2	Lyss/Aarberg
Lengnau	5'208	5	Seeland inférieur
Leuzigen	1'280	2	Seeland inférieur
Ligerz	550	1	Rive gauche du lac de Bienne
Lüscherz	557	1	Anet/Cerlier
Lyss	15'309	12	Lyss/Aarberg
Meienried	53	1	Seeland inférieur
Meinisberg	1'310	2	Seeland inférieur
Merzigen	395	1	Lyss/Aarberg
Mörigen	877	1	Agglomération biennoise
Müntschemier	1'506	2	Anet/Cerlier
Nidau	6'832	5	Agglomération biennoise
Oberwil bei Büren	881	1	Seeland inférieur
Orpund	2'814	2	Agglomération biennoise
Pieterlen	4'517	5	Agglomération biennoise
Port	3'712	5	Agglomération biennoise
Radelfingen	1'275	2	Lyss/Aarberg
Rapperswil	2'599	2	Lyss/Aarberg
Rüti bei Büren	862	1	Seeland inférieur
Safnem	1'933	2	Agglomération biennoise
Scheuren	449	1	Agglomération biennoise
Schüpfen	3'779	5	Lyss/Aarberg
Schwadernau	671	1	Agglomération biennoise
Seedorf	3'116	5	Lyss/Aarberg
Siselen	601	1	Anet/Cerlier
Studen	3'342	5	Agglomération biennoise
Sutz-Lattrigen	1'393	2	Agglomération biennoise
Täuffelen-Gerolfingen	2'838	2	Agglomération biennoise
Treiten	438	1	Anet/Cerlier
Tschugg	463	1	Anet/Cerlier
Twann-Tüscherz	1'170	2	Rive gauche du lac de Bienne
Vinelz	877	1	Anet/Cerlier
Walperswil	1'045	2	Lyss/Aarberg
Wengi bei Büren	616	1	Lyss/Aarberg
Worben	2'348	2	Lyss/Aarberg
Total	99'530	84	Agglomération biennoise
Total	44'539	52	Lyss/Aarberg
Total	18'123	24	Seeland inférieur
Total	12'426	18	Anet/Cerlier
Total	1'720	3	Rive gauche du lac de Bienne
Total	176'338	181	Tous

Membres associés

Commune	Population résidente moyenne 2018-2020*	Droits de vote**	Cercle électoral
La Neuveville	3'811	–	
Péry-La Heutte	1'912	–	
Total	5'723	–	

* Population résidente moyenne selon article 7 LPFC (domicil civil)
Source: Administration des finances du canton de Berne, journal des communes 2021

** Art. 14 des statuts : Membres intégraux :
communes comprenant 1'000 habitants ou moins: 1 voix
communes ayant plus de 1'000, mais au maximum 3'000 habitants: 2 voix
communes ayant plus de 3'000, mais au maximum 10'000 habitants: 5 voix
communes ayant plus de 10'000 habitants: 3 voix pour 5'000 habitants ou tranches de 5'000 habitants.

Les membres associés n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée des membres.